

Inventaire forestier en zone méditerranéenne de 1962 à 1986

Par François BERGEOT *

Méthodes et techniques

Les méthodes générales de l'inventaire forestier national sont inchangées depuis la création de ce service au début des années 1960.

L'inventaire est exécuté indépendamment des questions de propriété.

Bien que national, il est réalisé sur une base départementale qui sert de cadre à la publication des résultats.

La France a été découpée en cinq circonscriptions appelées échelons. Chaque échelon procède successivement à l'inventaire des départements dont il a la charge, et ceci de manière permanente, de façon qu'une dizaine d'années s'écoule normalement entre deux inventaires d'un même département.

Une étude préalable de chaque département, conduite à l'occasion du premier inventaire, a permis d'y définir des régions forestières, où règnent en moyenne des conditions similaires ou équivalentes du point de vue forestier et qui présentent généralement des types de forêts ou de paysages comparables.

La première opération d'inventaire est la réalisation d'une couverture du département par des photographies aériennes donnant une vue stéréoscopique.

L'interprétation de ces photo-

graphies permet de répartir les éléments homogènes de la couverture végétale ou non du sol, avec un seuil de perception variable qui n'est jamais supérieur à la dizaine d'hectares, en :

- types de peuplements forestiers
- types de landes
- types de paysages pastoraux
- autres (agricole cultivé, eaux, zones urbaines, improductifs naturels).

Il est ensuite pratiqué l'inventaire proprement dit, par échantillonnage à trois phases.

La première phase consiste en classification, par photo-interprétation, d'une placette circulaire de 25 m de rayon pour 40 ha environ, sur tout le territoire, au regard de l'usage du sol, la catégorie de propriété, la région forestière, l'altitude, l'exposition, le type de formation végétale, la composition feuillus-résineux et la classe de volume à l'hectare.

La deuxième phase est la vérification au sol de la photo-interprétation, sur un échantillon de placettes.

La troisième phase est l'exécution de mesures d'arbres et de relevés écologiques sur des placettes ayant les mêmes centres que celles de la deuxième phase, lorsque ces centres sont situés en forêt.

Les modifications auxquelles il a été procédé au fil des années sont essentiellement les suivantes :

- utilisation actuelle de photographies aériennes en infra-rouge

fausses couleurs au lieu de pan-chromatique ou infra-rouge noir et blanc ;

- affinement des types de formation végétale ;
- à partir du troisième inventaire, cubage des arbres par tarifs établis en fonction des mesures des inventaires précédents ;
- report sur carte de ces types de formation et numérisation de la carte pour améliorer l'estimation des surfaces et permettre la publication du document ;
- réutilisation de placettes de troisième phase au cours d'inventaires successifs pour améliorer les comparaisons dans le temps.

Résultats

Principes

L'étude a été limitée aux départements riverains de la Méditerranée. Elle aurait gagné à être réalisée par région forestière.

L'année de référence de chaque inventaire est celle d'exécution des photographies aériennes, dont proviennent les résultats.

Deux séries de comparaison ont été effectuées :

- l'une sur les "usages" du sol, au nombre desquels figure "l'état boisé" qui correspond à la définition de la forêt selon l'inventaire forestier national, qu'il est utile de rappeler :

Formation végétale composée d'arbres et d'arbustes appartenant à des essences forestières figurant dans une liste limitative, possédant une forme forestière impliquant une tige individualisée, relativement droite, ramifiée seulement au-

* Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Inventaire Forestier National
Echelon interrégional - BP 1 -
Maurin - 34972 Lattes cedex.



Photo 1 :
Photographie aérienne (original infrarouge) issue de la couverture du département de l'Aude, sur laquelle ont été reportées les limites d'éléments de type de formation végétale qui ont été distingués.

Photo I.F.N.

Voir signification des codes ci-dessous :

CL Futaie de pin d'Alep
ER Reboisement de moins de 40 ans en conifères autres que pin noir, pin sylvestre, pin maritime, pin d'Alep, sapin et épicéa.
SR Boisement morcelé de conifères.
ZR Garrigues et maquis à conifères.
46 Fiches et incultes.
49 Garrigues et maquis non boisés.
00 Agricole cultivé, zone urbaniée, improductif.

dessus d'un certain niveau (environ 1,5 m) sauf si le cas contraire est le résultat d'un traitement appliqué en vue d'une production déterminée ou d'une déformation naturelle (vent ou neige) n'empêchant pas l'utilisation normale des arbres, telle que le couvert apparent des arbres forestiers recensables soit d'au moins 10 % de la surface du sol, ou d'au moins 500 brins d'avenir non recensables à l'hectare, bien répartis, le peuplement ayant une surface minimale de 5 ares et une largeur en cime de plus de 15 m.

- l'autre sur les surfaces par type de formation.

Les surfaces par usage sont celles qui sont apparues dans les publications.

Les surfaces par type de formation n'ont pas toujours été publiées. Elles résultent (sauf exception signalée), de la photo-interprétation par placette, non corrigée, et sont données pour des regroupements de types distingués séparément à l'origine. En les appréciant, on doit tenir compte aussi des faits suivants :

- le tracé de limite entre deux éléments de types différents présente souvent une grande part d'appréciation ;

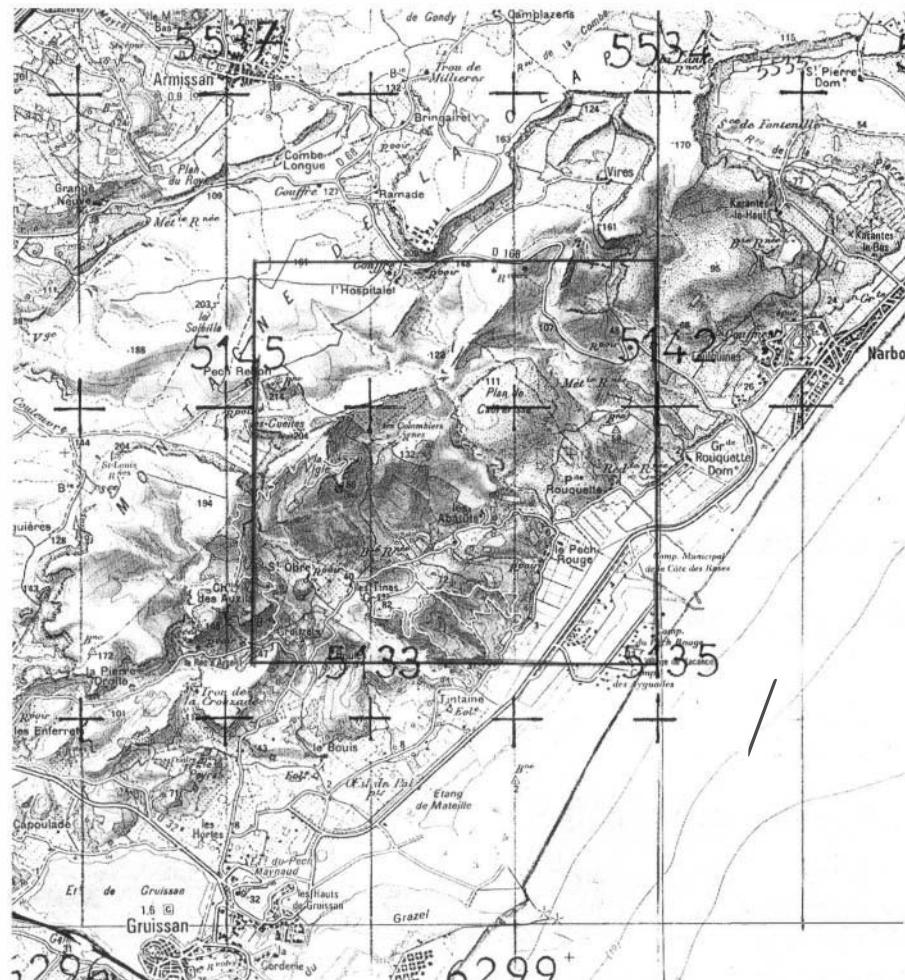


Schéma 1 : L'extract de carte indique les limites de la photo.

Echelle 1/75 757.

- les calculs de surface reposent sur des décomptes de points affectés de surfaces d'extension moyennes par inventaire ;

En raison de la diversité dans la typologie des formations, il a paru nécessaire de procéder aux regroupements suivants :

I - Types forestiers nobles

Ils s'appliquent en général aux peuplements forestiers continus, présentant une structure reconnaissable, et dont on peut supposer qu'ils font l'objet de récoltes sinon de travaux, ou que l'absence d'intervention résulte de la situation topographique.

II - Boisements morcelés

Il s'agit de boisements en parcelles disjointes présentant une certaine analogie avec le parcellaire agricole, mais aussi de franges de massifs en limite de terrains agricoles, ou d'accrus anciens.

Structure et composition en essences sont quelconques.

On y comprend aussi les zones où bois et constructions s'interpénètrent.

Ces boisements ne correspondent pas pour l'essentiel à la zone méditerranéenne.

La surface indiquée inclut des parties non boisées comprises à l'intérieur des plages du type.

III - Boisements lâches à caractère montagnard

Peuplements à consistance d'ensemble clairière, où les taches boisées sont entrecoupées, sans limites nettes, de parties non boisées, landes ou pâturage, le couvert global restant inférieur à 40 % ; la surface indiquée inclut celle des vides.

IV - Pelouses et landes à caractère montagnard

Parties de territoire où la condition d'état boisé (voir plus haut) n'est pas satisfaite, sauf sur de petites enclaves, pouvant porter des petits ligneux disséminés. Sont comprises dans ce groupe les formations végétales au-dessus de la limite altitudinale des forêts.

V - Garrigues et maquis boisés

Groupe analogue au III, mais en zone méditerranéenne.

VI - Incultes, friches, garrigues et maquis non boisés

VII - Divers (agricole, urbain, eau, sable, rochers).

Résultats par département (surfaces en hectares)

Alpes Maritimes

Années de référence : 1974 et 1983

Usage Année	Forêt	Landes	Peuplier	Agricole	Improductif	Eaux
1974	174 563	106 401	-	52 064	94 488	1 742
1983	190 893	84 530	-	56 336	95 762	1 737

Groupe Année	I	II	III	IV	V	VI	VII
1974	133 321	20 156	72 018	61 524	26 831	10 100	105 309
1983	147 908	19 229	65 479	68 131	23 664	24 243	80 605

Var

Années de référence : 1972 et 1983

Usage Année	Forêt	Landes	Peuplier	Agricole	Improductif	Eaux
1972	280 016	147 797	-	117 947	60 303	2 187
1983	341 019	84 062	-	108 765	66 288	3 316

Groupe Année	I	II	III	IV	V	VI	VII
1972	127 532	30 355	22 467	10 789	211 832	55 723	144 547
1983	195 089	43 187	15 293	5 275	162 415	32 709	149 276

L'importance des écarts laisse supposer une application différente des règles de photo-interprétation.

Bouches-du-Rhône

Années de référence : 1975 et 1985

Usage Année	Forêt	Landes	Peuplier	Agricole	Improductif	Eaux
1975	80 840	103 530	-	187 510	104 860	48 790
1985						

Groupe Année	I	II	III	IV	V	VI	VII
1975	47 928	18 210	-	-	62 787	85 406	311 199
1985	55 647	14 540	-	-	44 374	91 789	319 180

Gard

Années de référence : 1970 et 1979

* Les définitions différentes entre 1970 et 1979 ne permettent de comparer que les sommes des deux groupes :

1970 : 84931

1979 : 84801

Usage Année	Forêt	Landes	Peuplier	Agricole	Improductif	Eaux
1970	172 870	123 760	-	233 705	47 951	8 973
1979	171 460	120 250	-	215 390	67 220	12 940

Groupe Année	I	II	III	IV*	V	VI*	VII
1970	90 299	48 818	22 406	31 834	79 491	53 097	261 314
1979	112 902	36 887	7 626	11 149	80 324	73 652	264 719

Hérault

Années de référence : 1971 et 1981

* Reboisements très importants

Usage Année	Forêt	Landes	Peuplier	Agricole	Improductif	Eaux
1971	138 484	177 904	-	241 716	42 442	22 127
1981	162 312	166 919	-	214 188	61 103	18 128

Groupe Année	I	II	III	IV	V	VI	VII
1971	37 634	21 942	28 797	37 462	110 448	105 145	281 245
1981	71 658*	23 028	20 952	37 444	118 599	84 115	266 877

Aude

Années de référence : 1962, 1976 et 1986

Nota : les différences de définition des types au premier inventaire rendent difficile leur répartition dans les groupes.

Au troisième inventaire, les surfaces ont été obtenus par planimétrage.

Usage Année	Forêt	Landes	Peuplier	Agricole	Improductif	Eaux
1962	124 977	190 696	95	282 492	24 909	11 266
1976	150 505	172 025	-	261 665		10 218
Résultats en cours d'élaboration						

Groupe Année	I	II	III	IV	V	VI	VII
1962	77 962	5 712	7 820	142 154	23 154	80 444	297 189
1976	110 049	15 525	15 340	22 010	56 877	117 609	297 025
1986	146 471	14 123	14 110	21 631	40 345	99 295	298 460

Pyrénées Orientales

Années de référence : 1962 et 1978

Nota : les différences de définition des types au premier inventaire rendent difficile leur répartition dans les groupes, et donc les comparaisons dans le temps.

Usage Année	Forêt	Landes	Peupliers	Agricole	Improductif	Eaux
1962	94 589	151 590	-	131 898	26 794	5 495
1978	114 209	128 601	-	115 335	49 527	6 446

Groupe Année	I	II	III	IV	V	VI	VII
1962	55 468	4 836	15 136	60 541	15 942	133 861	128 332
1978	7 805	6 798	24 367	66 057	42 305	62 249	134 285

Région Corse

Années de référence : 1975 et 1985

Nota : Les résultats donnés concernant les groupes de types de formation végétale sont des résultats originaux, obtenus à la suite d'un travail spécial et ne figurant pas dans les publications déjà faites ; comme indiqué, ils constituent une utilisation spéciale à cette occasion de la photo-interprétation.

F.B.

Usage Année	Forêt	Landes	Peuplier	Agricole	Improductif	Eaux
1975	228 348	473 825	-	88 020	76090	5 392
1985	<i>en cours de calcul</i>					

Groupe Année	I	II	III	IV	V	VI	VII
1975	142 570	50 327	20 320	61 007	152 258	325 685	119 508
1985	173 890	30 422	19 380	90 213	155 903	296 668	105 199

La politique forestière dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

par Jean-Pierre GAUTIER *

Le Conseil régional affirme une politique d'ensemble de la forêt méditerranéenne qui passe par la prise en compte des massifs forestiers, en participant à la cohérence des actions au niveau des différentes collectivités territoriales et associatives et, compte-tenu des besoins propres à la forêt méditerranéenne, par un appel aux financements complémentaires notamment ceux de la Communauté économique européenne, des autres collectivités locales et de l'Etat.

Pour répondre au véritable défi de défense et de valorisation du patrimoine forestier, la politique forestière du Conseil régional est guidée par une idée forte.

Aménager pour valoriser le patrimoine forestier régional

En prenant en compte : la sylviculture, les aménagements forestiers nécessaires tant pour la

protection des forêts contre les incendies que pour l'exploitation forestière, la valorisation des produits de la forêt et les moyens de prévention contre les incendies.

En s'appuyant : sur le Centre régional de la propriété forestière (C.R.P.F.) quant aux questions

inhérentes à la gestion du patrimoine forestier privé et sur l'Office national des forêts pour les forêts publiques.

Le Conseil régional entend également intensifier ses relations avec le Ministère de l'agriculture et de la forêt et la Communauté économique européenne.

Aujourd'hui, le Conseil régional poursuit et réoriente cet effort en l'intensifiant afin de diminuer la vulnérabilité de la forêt par des actions portant sur :

- l'effort en matière de surveillance des massifs, d'information et de sensibilisation du public,

- l'aménagement forestier et le débroussaillage,

- la mise en œuvre d'actions d'accompagnement pour favoriser la mobilisation et la transformation de la ressource forestière,

- la création de la Fondation pour la forêt méditerranéenne,

- la recherche forestière.

* Service Agriculture/Forêt, Chef de Service Adjoint, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, 27, place Jules Guesde - 13481 Marseille cedex 02